

Le juge Renaud Van Ruymbeke : « J'ai fait l'objet d'une décision politique orchestrée par le pouvoir »

Le magistrat s'indigne de son renvoi devant le Conseil supérieur de la magistrature pour son travail sur Clearstream et dit ne pas comprendre la « vindicte » de M. Sarkozy à son égard

Vous êtes renvoyé devant le Conseil supérieur de la magistrature (CSM), après trente ans de carrière. Comment réagissez-vous ?

Cela ne me surprend pas. J'ai fait l'objet d'une décision politique. Elle a été programmée, orchestrée depuis le début par le pouvoir, pris dans une affaire de règlement de comptes politiques à laquelle je n'ai jamais rien compris. J'ai constitué la diversion idéale à un moment donné. Le garde des sceaux, d'entrée de jeu, a saisi à la fois l'inspection générale des services judiciaires (IGSJ) et le premier président de la cour d'appel de Paris pour détourner l'attention.

J'ai déjà vécu plusieurs fois le fait d'être doué au pilori par le pouvoir politique. Après l'affaire Boulin [le ministre du travail de Valéry Giscard d'Estaing, impliqué dans une affaire immobilière, qui s'est suicidé en 1979], j'ai été très attaqué. Robert Boulin m'accusait d'être de collusion avec le ministre de l'époque, Alain Peyrefitte, et avec l'escroc poursuivi dans l'affaire, tout en me traitant de Saint-Just. Cela a déclenché une enquête. J'ai été blanchi. Puis j'ai été bloqué dans ma carrière par Robert Badinter. Et attaqué par Henri Emmanuelli. C'est la quatrième attaque. **En quoi consiste la manipulation dont vous avez été l'objet dans l'affaire de dénonciation calomnieuse Clearstream ?**

Au départ, on me transmet des comptes qui vont se révéler falsifiés. Des services de l'Etat sont informés. On ne m'en informe pas. J'ai démontré que les comptes étaient faux. On m'a tendu un piège que j'ai déjoué. Qui manipule qui ? Pourquoi ? Je n'en sais rien. Ce n'est pas mon problème. Mon problème, c'est de résoudre l'affaire des frégates de Taïwan, dans laquelle je cherche la trace de 500 millions de dollars de commissions, et où je me suis systématiquement heurté à des entraves, notamment au secret défense.

Vous avez désigné Nicolas Sarkozy.

C'est lui qui m'a agressé à plusieurs reprises. Et c'est lui qui a médiatisé toute cette affaire. A partir de sa constitution de partie civile, en janvier 2006, les choses se sont emballées. Il a eu des propos très insidieux à mon égard, en disant, le 19 octobre, sur TF1, qu'il était « victime de l'alliance entre un corbeau et un juge ». Puis il a dit que la justice l'avait innocenté sans préciser que c'est moi qui ai prouvé que les comptes Clearstream étaient faux. Pourquoi fait-il cela ? Il faut lui poser la question. Je ne comprends pas cette vindicte.

J'ai mené des investigations sur les comptes qui lui étaient faussement attribués comme sur ceux d'autres personnes qui ont trouvé cela tout à fait normal. Qua-

tre hommes politiques étaient cités dans les courriers, trois ont pris contact avec moi. Je voyais régulièrement, à l'époque, M^{me} Thierry Herzog dans le dossier des frégates puisqu'il était l'un des avocats du groupe Thales. Je ne savais pas qu'il était le conseil de M. Sarkozy. Pourquoi ne m'a-t-il rien dit ?

Vous contestez les conclusions de l'inspection, pourquoi ?

D'abord, je n'ai pas connaissance de ce rapport. Je suis renvoyé devant le CSM et je ne sais pas pourquoi ! De plus, le premier président de la cour d'appel, dès le 17 mai 2006, a dit que je n'avais commis aucun manquement à la déontologie en rencontrant un témoin, Jean-Louis Gergorin.

Le juge d'instruction est un enquêteur. Les textes lui permettent d'entendre des personnes qui apportent des renseignements. Dans toutes les démocraties, on protège ces personnes. Ma hiérarchie ne dit que les rencontres avec M. Gergorin sont dans le cadre procédural. L'inspection dit le contraire. Elle s'ingère dans l'ac-

« Je n'ai causé de préjudice à personne. L'inspection dit le contraire. C'est n'importe quoi »

te juridictionnel, que la chambre de l'instruction seule peut contrôler : or cette dernière a validé tous mes actes.

Le garde des sceaux s'est bien gardé de diffuser le rapport de ma hiérarchie. Celui-ci précise pourtant que j'ai fait « preuve d'une grande pruden-

ce » et d'un « incontestable professionnalisme ». Car je me suis contenté de faire une investigation sur les comptes, et non sur les personnes. Je n'ai causé de préjudice à personne. L'inspection dit le contraire. C'est n'importe quoi. Le premier président est un magistrat indépendant, un magistrat du siège, ce que n'est pas l'inspecteur général. Celui-ci dirige un service directement rattaché au pouvoir politique, au garde des sceaux. Et il est un ancien procureur général. Il ne présente pas les mêmes garanties d'indépendance.

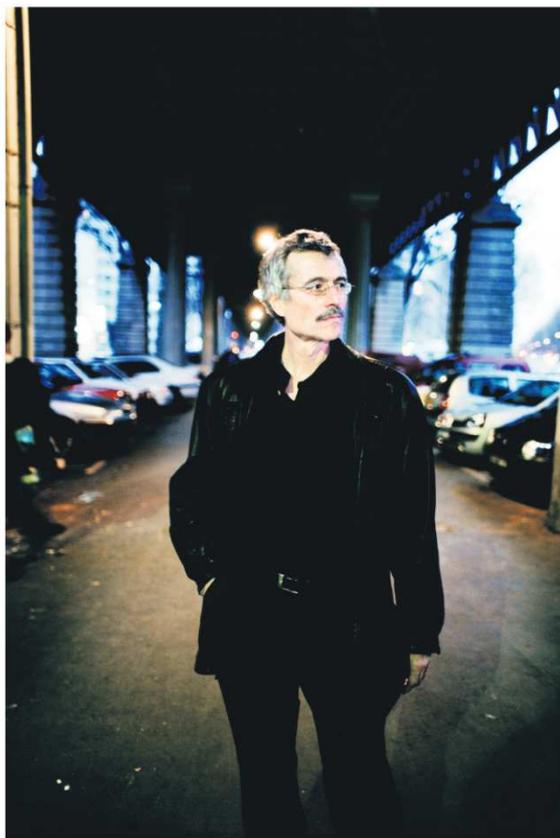
Et les deux autres griefs de l'inspection, les relations avec vos collègues et les documents montrés à l'auditeur de Clearstream, Florian Bourges ?

En ce qui concerne mes collègues, le premier président dit : j'attends de voir si M. Van Ruymbeke a participé à la manipulation. Sur ce point, l'IGSJ dit que je n'ai participé à aucune manœuvre. Et je n'ai en outre jamais communiqué des pièces du dossier à M. Bourges. A l'époque, c'était très secondaire pour moi : j'étais dans un dossier qui me paraît toujours plus important, l'affaire des frégates. Les affaires de dénonciation calomnieuse, dans 99 % des cas, n'aboutissent jamais. On ne pouvait pas du tout imaginer la surexposition

Le juge sera entendu dans quelques semaines par le CSM

Une fois saisi par Pascal Clément, le Conseil supérieur de la magistrature (CSM) désignera un rapporteur pour instruire le dossier de Renaud Van Ruymbeke. Celui-ci sera entendu dans les prochaines semaines.

Le magistrat estime que le rapport de l'inspection, sur lequel s'appuie le garde des sceaux pour engager ces poursuites



Renaud Van Ruymbeke, premier juge d'instruction au pôle financier de Paris, vendredi 2 février, dans les rues de la capitale. LEA CRESPIPOUR / LE MONDE

disciplinaires n'est pas recevable par le CSM : le rapport « ne respecte pas le principe du contradictoire » et contredit sur plusieurs points celui du premier président de la cour d'appel de Paris, qui avait conclu en mai 2006 à l'absence de faute déontologique.

Sept sanctions sont possibles, de la réprimande à la révocation.

sonne, ils auraient dû mener une enquête plus large. Ils ne l'ont pas fait car j'étais la seule cible.

Les juges d'instruction financiers sont-ils morts ?

Les juges financiers sont beaucoup discrédités maintenant. Les politiques n'ont pas digéré ce qui s'est passé il y a une quinzaine d'années. On l'a vu avec l'Italie et l'ère Berlusconi. La corruption internationale se porte bien. Dans ces dossiers, on a l'omerta. Les juges n'ont pas le droit d'aller voir : secret défense. Dans le même temps, nos pays se réfèrent à la convention de l'OCDE sur la corruption. On ne parle pas du tout de ces questions dans le débat politique. C'est la fin des affaires financières. Le système financier international est déjà beaucoup trop verrouillé. Si, en plus, on s'en prend au juge qui tente de remonter ces affaires, ce n'est plus la peine. ■

PROPOS RECUEILLIS PAR NATHALIE GUIBERT

Sur lemonde.fr
Lire l'intégralité de l'entretien

RELIGION

Un ouvrage turc antidarwinien diffusé en masse auprès de l'éducation nationale

UN SINGULIER ouvrage a été diffusé ces dernières semaines à des milliers d'exemplaires. Destiné aux établissements scolaires et universitaires et aux centres de documentation pédagogique, il s'intitule *Atlas de la création*, volume 1. Fort de 800 pages grand format, richement illustrées, il est signé Harun Yahya.

La conclusion de ce livre, édité et imprimé en Turquie, est claire : « La création est un fait » et « l'évolution une imposture ». Pire encore, le darwinisme conduirait au terrorisme. Sous la photo des tours jumelles du World Trade Center embrasées, une légende précise ainsi que « ceux qui perpétuent la terreur dans le monde sont en réalité des darwinistes ».

La diffusion massive de cet *Atlas* a conduit le ministère de l'éducation nationale à faire passer un message de vigilance à l'attention des recteurs d'académie, a révélé *Le Figaro*, vendredi 2 février. Leur est demandé de faire en sorte que le livre n'apparaisse pas dans les établissements de l'éducation nationale.

« Nous avons été alertés par des recteurs à qui [le message] avait été adressé de façon personnelle, confirme-t-on dans l'entourage du ministre de l'éducation nationale, Gilles de Robien. La liberté d'expression existe en France, mais, dans un contexte où l'on doit prendre garde aux phénomènes sectaires et prosélytes, l'éducation nationale est en droit de se protéger à l'égard de livres qui s'inscrivent dans une stratégie antiscientifique. »

Teneur scientifique « affligeante »

Une première analyse de l'ouvrage a été confiée par l'inspection générale du ministère à Hervé Le Guyader, professeur de biologie de l'évolution à l'université Paris-VI. Celui-ci juge le livre « beaucoup plus dangereux que les initiatives créationnistes précédentes, souvent d'origine anglo-saxonne ». La facture de l'*Atlas*, luxueuse, peut, selon lui, « convaincre quelqu'un qui ne connaît pas sa biologie ».

Pourtant, la teneur scientifique de l'*Atlas* lui semble d'une « pauvreté affligeante ». Harun Yahya admet que la Terre a bien 4,6 milliards d'années, contrairement aux créationnistes classiques. Mais il se contente de s'appuyer sur la ressemblance des fossiles avec des espèces actuelles pour affirmer qu'il n'y a pas eu d'évolution, mais créations successives. L'ensemble du raisonnement renvoie au Coran. « Où que nous nous tournions, la face de Dieu est là », conclut-il.

Auteur prolifique – 45 000 pages traduites en 57 langues, si l'on en croit le communiqué de presse accompagnant l'*Atlas* –, M. Yahya se nomme en réalité Adnan Oktar. En 1999, il a passé neuf mois en prison pour chantage. Sa « Fondation pour la recherche scientifique » (BAV), dont l'origine des fonds reste mystérieuse, était considérée, en 2001, par le magazine *Science* comme « l'un des mouvements antivolucaristes les plus puissants hors des Etats-Unis ». ■

HERVÉ MORIN

LE FRANC-PARLER reçoit Jean-Pierre Raffarin

ancien premier ministre, sénateur de la Vienne.

lundi 5 février à 19h30

sur i>TELE et France Inter

interviewé par Stéphane Paoli (France Inter),
Thomas Hugues (i>TELE)
et Raphaëlle Bacqué (Le Monde)



Le Monde



ROUMANIE Accord sur le rapatriement des mineurs roumains

Un accord sur la protection des mineurs roumains isolés et leur retour dans leur pays d'origine a été signé à Bucarest, lors de la visite, jeudi 1^{er} et vendredi 2 février, de Dominique de Villepin. Présenté comme « une action commune de lutte contre les réseaux d'exploitation visant les mineurs », il devrait accélérer les procédures de rapatriement des mineurs interpellés en France.

EXTRÊME DROITE M. Aliot (FN) refuse à M. Mégret (MNR) l'utilisation du label « Union patriotique »

Le secrétaire général du Front national, Louis Aliot, a demandé à Bruno Mégret, président du MNR, de « ne plus utiliser » le label « Union patriotique ». Dans une lettre du 2 février, il écrit « vous pouvez très bien faire campagne sans cette étiquette (...) » et reproche à M. Mégret d'utiliser, « sans consultation préalable du FN », l'étiquette Union des patriotes dans la campagne muni-

cipale partielle de Romainville (Seine-Saint-Denis).

ÉLECTIONS Augmentation du plafond des dépenses électorales

Le *Journal officiel* du samedi 3 février publie un décret majorant de 18 % le plafond des dépenses électorales prévu par la loi.

FAITS DIVERS Cambriolage dans une maison d'édition qui prépare un livre sur M. Chirac

Quatre ordinateurs portables, dont un contenant le manuscrit d'un livre à paraître sur Jacques Chirac, ont été dérobés dans la nuit du jeudi 1^{er} au vendredi 2 février, dans les bureaux parisiens des éditions du Moment.

EDUCATION Gérard Aschieri réélu à la tête de la FSU

Le secrétaire général de la Fédération syndicale unitaire (FSU), Gérard Aschieri, a été réélu, vendredi 2 février, pour trois ans à la tête de l'organisation. Seul candi-

dat, il a obtenu 91,2 % des voix des congressistes réunis à Marseille. – (Reuters)

JUSTICE Un acquitté d'Outreau arrêté pour trafic de drogue

Daniel Legrand fils, l'un des acquittés de l'affaire dite d'Outreau, a été interpellé, mardi 30 janvier près de Dumkerque (Nord) avec 130 grammes d'héroïne sur lui. Il devrait être jugé mi-février pour trafic de stupéfiants. – (AFP)

UNIVERSITÉ PARIS
DAUPHINE

MASTER en
MANAGEMENT
INTERCULTUREL
ouverture Mars 2007

mieux agir face
à la diversité culturelle
m.mi@dep.dauphine.fr
www.interculturel.eu